



## **APPEL DE PROJETS**

**dans le cadre de la mesure 1.3 de la PGPS 2023-2024**

**Soutien aux pratiques parentales en saines habitudes de vie  
des parents d'enfants 12-17 ans**



# APPEL DE PROJETS

## dans le cadre de la mesure 1.3 de la PGPS 2023-2024

### Soutien aux pratiques parentales en saines habitudes de vie des parents d'enfants 12-17 ans

#### CONTEXTE

Le présent appel de projets s'inscrit dans le cadre de la mesure 1.3 du **plan d'action interministériel (PAI) 2022-2025** de la **Politique gouvernementale de prévention en santé** (PGPS). Cette mesure vise à offrir un soutien aux pratiques parentales adapté aux besoins des différents groupes de population.

Les parents de jeunes enfants sont ceux ayant le plus bénéficiés des activités de soutien des pratiques parentales développées depuis le premier PAI 2017-2021 de la PGPS (ex. : *Ma grossesse*, les *fiches d'information à l'intention des parents d'enfants âgés de 2 à 5 ans*, des activités visant les parents d'enfants de 0-5 ans dans les organismes communautaires famille, etc.). L'appel de projets vise à développer ou à bonifier les activités préventives soutenant les pratiques parentales des parents ayant des adolescents et à les faire connaître auprès de ces derniers.

---

#### NATURE DU FINANCEMENT

Ce soutien financier au montant total de 152 513 \$ provient de la mesure 1.3 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS). Il vise à soutenir financièrement les organisations de divers milieux pour offrir des activités visant à soutenir les pratiques parentales en saines habitudes de vie des familles qui comportent des enfants âgés entre 12-17 ans.

Les activités financées doivent être alignées avec le cadre de référence intitulé : « Conditions du succès d'une activité de soutien aux pratiques parentales ». Ce cadre est disponible dans la section Publications du site web du MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003117/>

---

#### SOUTIEN DES PRATIQUES PARENTALES EN SAINES HABITUDES DE VIE

Les pratiques parentales sont reconnues comme étant de puissants facteurs de développement de l'enfant<sup>1</sup>. Ce sont les actions concrètes posées par les parents lorsqu'ils s'occupent de leurs enfants ou ce qu'ils font pour répondre à leurs besoins<sup>2</sup>. Les programmes ou interventions favorisant les pratiques parentales positives visent l'acquisition de connaissances chez les parents, à développer des interactions parents-enfants positives, le développement du pouvoir d'agir des parents, le renforcement du soutien social et le bris de l'isolement<sup>3</sup>.

## SOUTIEN DES PRATIQUES PARENTALES EN SAINES HABITUDES DE VIE (SUITE)

L'adoption de saines habitudes de vie, en particulier d'un mode de vie physiquement actif et d'une bonne alimentation, est un facteur déterminant pour la santé : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/saines-habitudes-de-vie>

À l'adolescence, la relation entre le parent et l'enfant évolue. Les adolescents s'éloignent et les amis prennent de plus en plus d'importance. Pourtant, les parents des adolescents peuvent influencer positivement le développement de leurs jeunes, leur santé physique et mentale et leur bien-être.

Les données recueillies lors de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) en 2016-2017 permettent de tracer un portrait de la perception des élèves du secondaire de leur environnement familial. En 2016-2017, 78,3% des jeunes disent avoir un soutien social élevé dans leur environnement familial et 39,7% des jeunes disent que leurs parents exercent un niveau élevé de supervision parentale. Ce sont 44,1% des jeunes qui disent avoir un niveau élevé de participation significative (faire des activités en famille et participer aux décisions familiales) dans leur milieu familial.<sup>4</sup>

Selon les résultats de l'EQSJS de 2016-2017, dans Lanaudière, les jeunes qui ont un soutien et une supervision élevés dans leur milieu familial sont moins nombreux à :

- avoir fait usage de la cigarette électronique;
- avoir un risque élevé à l'indice de décrochage scolaire;
- présenter un surpoids;

Et sont plus nombreux à :

- avoir une santé mentale considérée comme florissante;
- atteindre le nombre recommandé d'heures de sommeil.

À l'adolescence, « le rôle des parents est d'autant plus important lors de transitions ou de changements (par exemple : l'entrée au secondaire, la séparation des parents, une baisse du rendement scolaire, un déménagement, etc.). Ce sont des moments où l'ado fait de nombreux apprentissages, mais il peut aussi avoir besoin de plus de soutien de la part de ses parents. »<sup>5</sup> Les parents peuvent avoir besoin d'être guidés pour bien les soutenir dans leurs défis.

Il semble toutefois exister peu de services ou d'activités préventives visant à soutenir les pratiques parentales des parents ayant des adolescents ou ceux-ci sont méconnus ou sont sous utilisés.

Sans être exhaustive ni prescriptive, voici une liste de thématiques pouvant s'appliquer à cet appel de projet : l'activité physique et les filles, prévenir l'abandon de l'activité physique, image corporelle positive, transition primaire/secondaire, commotion cérébrale, éthique sportive, compétences culinaires, littératie alimentaire, temps écran, sommeil de qualité, gestion du stress, santé mentale positive, transport actif, hyperprotection (parent hélicoptère)...

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec (2022), *Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population, Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé*, Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 99 p.

<sup>2</sup> LAVOIE, Amélie et Catherine FONTAINE (2016). *Mieux connaître la parentalité au Québec. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 258 p.

<sup>3</sup> Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé, page 11 (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-297-02W.pdf>)

<sup>4</sup> MARQUIS, Geneviève et Patrick BELLEHUMEUR. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017 – Tableau de bord des principaux indicateurs. Région de Lanaudière. Volet 1 : L'adaptation sociale et la santé mentale, Joliette, Centre Intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, février 2019, 50 pages.

<sup>5</sup> <https://enmodeado.ca/le-rolle-des-parents/>

## POPULATION VISÉE ET OBJECTIFS DE L'APPEL DE PROJETS

La population visée est l'ensemble des parents d'enfants de 12-17 ans ayant des besoins de soutien ponctuel ou léger en lien avec leurs pratiques parentales, peu importe leur statut socio-économique ou leur structure familiale.

L'objectif de l'appel de projets vise à soutenir financièrement les organisations de Lanaudière (p. ex. organismes communautaires, les milieux scolaires et les municipalités...) pour offrir ou bonifier des activités en prévention-promotion visant à soutenir les pratiques parentales en saines habitudes de vie.

En cohérence avec le cadre de référence « Conditions du succès d'une activité de soutien aux pratiques parentales » du MSSS, les objectifs spécifiques sont :

- Promouvoir les pratiques parentales positives ainsi que le rôle des parents ayant des enfants de 12-17 ans;
- Soutenir le maintien ou l'amélioration des pratiques parentales positives des parents ayant des enfants de 12-17 ans;
- Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des activités de soutien des pratiques parentales des parents des enfants de 12-17 ans.

---

## ORGANISATIONS VISÉES

L'organisation doit :

- soit œuvrer auprès des familles ayant des adolescents;
- soit démontrer une expertise en prévention et en promotion de la santé et démontrer son intérêt à soutenir les pratiques parentales des familles ayant des enfants âgés entre 12 et 17 ans dans le respect de sa mission.

---

## PROJETS ADMISSIBLES

Le montant minimal octroyé sera de **20 000 \$** par projet.

Le montant maximal sera de **152 513 \$**.

La date limite pour réaliser le projet est le **31 mars 2024**.

Les projets soumis doivent :

- Se baser sur le cadre de référence « Conditions du succès d'une activité de soutien aux pratiques parentales » du MSSS ;
- Proposer des activités concertées et complémentaires. Il est attendu que les actions planifiées visent les familles et les parents d'enfants âgés de 12-17 ans, en complémentarité avec les ressources et les actions de prévention et de promotion qui sont déjà en place.
- Être basé sur un programme clé en main ou par un programme structuré répondant minimalement aux conditions du succès d'une activité de soutien aux pratiques parentales du MSSS.
- Contribuer à l'adoption de saines habitudes de vie par le biais des pratiques parentales.

Les projets élaborés en concertation seront priorités.

## FRAIS ADMISSIBLES

- Ressources humaines et déplacements
- Frais de formations
- Achat d'équipement, de matériel et de programmes
- Communication et promotion de l'activité
- Frais administratifs (maximum 7 % de la subvention demandée)

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Plateau Lanaudois Intersectoriel, en collaboration avec la Direction de santé publique du CISSS de Lanaudière :

- Coordonne et gère l'octroi des fonds visant les actions préventives : assure le processus de sélection des projets, d'allocation des fonds et de reddition de comptes, analyse les bilans et effectue le suivi des projets.
- Offre du soutien dans les démarches de déploiement et assurera le suivi de la qualité de services déployés.

Organismes porteurs des projets :

- Assure la coordination, la réalisation et la gestion du projet dans un souci de collaboration avec les partenaires impliqués.
- Élabore et transmet les bilans d'activités, les bilans financiers et tout autre document visant à assurer la saine gestion des fonds publics.

